



DEMANDE D'INSCRIPTION AU RÉSEAU SCOLAIRE 2011/2012

Date limite des inscriptions ► 15.07.2011

ÉLÈVE

Nom Prénom

Date de naissance

Nom du point de prise en charge

LA CARTE DE TRANSPORT EST OBLIGATOIRE POUR BÉNÉFICIER DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le titulaire de la carte doit l'avoir obligatoirement sur lui pour voyager et être en mesure de la présenter au conducteur ou au contrôleur. Nous vous rappelons que voyager sans titre de transport est passible de 42,50 € d'amende. (Décret n° 861075 du 18.05.86)

SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire

1. ÉTABLISSEMENT PUBLIC 2. ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

Pensionnaire Demi-Pensionnaire Classe

Tout changement d'adresse, d'établissement scolaire sera porté à la connaissance du service des transports SEMTM (Société d'Économie Mixte des Transports Montalbanais).

PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL - CORRESPONDANT

Nom Prénom

N° Rue

Commune Code postal

Téléphone N° portable

Je soussigné _____ déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus

Je m'engage à ce que mon enfant fréquente régulièrement les services des transports scolaires

le
Signature des parents obligatoire



TARIFICATION :

- 1^{er} enfant = 50 €,
- 2^e enfant = 25 €
- 3^e enfant = 15 €

PAR EXEMPLE :

Pour une famille de 2 enfants, le coût sera de 50 € + 25 € = 75 €

Pour une famille de 3 enfants, le coût sera de 50 € + 25 € + 15 € = 90 €

Au delà de 3 enfants, rajouter 15 € pour chaque enfant.

Toujours vigilants à la sécurité et au confort pour le transport de vos enfants,
nous vous souhaitons de bons voyages sur nos lignes.

La demande d'inscription dûment complétée et signée doit être :

Envoyée par courrier :

SEMTM – service Transports Scolaires

BP 70238

82002 Montauban cedex

Tél. 05 63 91 80 20

OU

Déposée :

Accueil Hespérides Bus Info

15 allée de l'Empereur

82000 Montauban

Tél. 05 63 63 52 52

avant le 15 juillet 2011

Pièces à joindre :

- 1 photo d'identité,
- 1 copie justificatif de domicile **par famille**
- 1 enveloppe timbrée (*au tarif normal en vigueur*)
par famille, à votre adresse
- Règlement à l'ordre de la SEMTM :
voir tarifs et conditions ci-dessus.
par chèque ou espèces.

N.B. : Tout dossier incomplet sera renvoyé.

**Les élèves du Grand Montauban inscrits dans
des Collèges ou Lycées extérieurs à ce périmètre
doivent demander leur inscription :**

Hôtel du Département Service des Transports

100 Boulevard Hubert Guoze - BP 783

82013 MONTAUBAN cedex

Tél. 05 63 92 60 60

**CMTR : Albefeuille Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe Capdeville,
Montauban, Montbeton, St Nauphary, Villemade**

Perte, vol ou dégradation du titre de transports

La carte sera remplacée : frais de dossier **8 €**.

"La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire (ou aux données indiquées sur ce document). Elle garantit au droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre administration".